

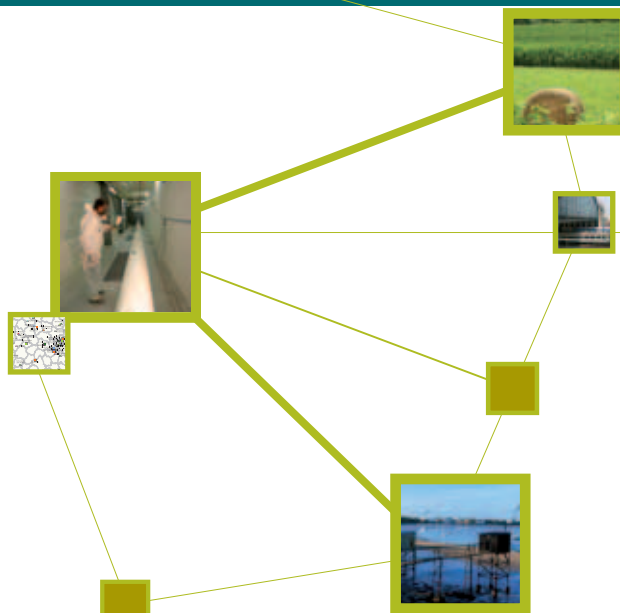


Rapport d'activité 2010

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

SOMMAIRE

- 03 — ÉDITORIAL
- 04/05 — L'ANNÉE 2010 EN QUELQUES DATES CLÉS
- 06/07 — RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES
- 08/09 — ÉPAULER LES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ
- 10 — DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-RÉGIONS ET DES PROGRAMMES EUROPÉENS ARRIVÉS À MI-PARCOURS
- 11 — FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX RÉSEAUX NUMÉRIQUES ET DE TRANSPORT
- 12 — SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
- 13 — POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES
- 14 — LA DATAR, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
- 15 — LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DE PROSPECTIVE TERRITOIRES 2040



Administration de mission, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). Dans une optique de développement durable, son action est guidée par un double objectif :

- renforcer l'attractivité des territoires,
- assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie et dans un cadre partenarial avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement local.

La DATAR regroupe environ 200 agents, issus de différentes administrations ou organismes publics, essentiellement présents en son siège parisien, mais aussi au sein des Commissariats de massif et de préfectures ainsi qu'à la Représentation française à Bruxelles. Son budget, 305M€ en 2010, se compose du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) – 87 % des crédits- de la Prime d'aménagement du territoire (PAT) et des crédits de fonctionnement et d'études. Le financement de la politique nationale d'aménagement du territoire s'appuie également sur des contributions d'autres ministères et sur des moyens européens.



Préparer, impulser et mettre en œuvre les politiques d'aménagement du territoire conduit la DATAR à développer ses interventions autour des deux piliers complémentaires que constituent l'attractivité et la cohésion des territoires. Le décret du 14 décembre 2009 refondant les missions de la Délégation met en exergue cette double vocation qui s'est pleinement reflétée dans les activités que nous avons portées au cours de l'année 2010.

Côté attractivité, il convient de signaler le renforcement de la politique en faveur des clusters avec la labellisation de nouveaux pôles de compétitivité dans le domaine des éco-technologies et le lancement de la politique des grappes d'entreprises. 2010 fut aussi l'année de la labellisation d'une deuxième génération de Pôles d'excellence rurale et celle de la préparation d'un plan d'action en faveur des territoires ruraux validé lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 11 mai.

Côté cohésion, il convient de mentionner le soutien apporté aux territoires affectés par les mutations économiques et à ceux touchés par les restructurations de Défense. En ce domaine, la Prime d'aménagement du territoire, outil financier de la DATAR, et le Fonds national de revitalisation des territoires, auquel elle participe, ont joué un rôle essentiel pour le développement et le maintien de l'emploi.

Nos efforts pour améliorer l'attractivité et la complémentarité des territoires nécessitent de donner à chacun d'eux les moyens dont ils ont besoin pour leur permettre de développer leurs propres atouts. C'est ce but que poursuit la DATAR à travers les politiques qu'elle conduit en direct ou auxquelles elle participe. La mise en œuvre des contrats de projets Etat-régions et des programmes européens, le lancement du Plan national Très Haut Débit, la recherche de solutions pour faciliter l'accès aux services aux publics, en particulier aux services de santé, la territorialisation du Grenelle de l'environnement... sont autant d'expressions de cette volonté d'aider l'ensemble de nos territoires à trouver leur voie dans le monde d'aujourd'hui... et de demain.

Pour ce faire, la DATAR doit aussi être en capacité de proposer de nouvelles orientations pour l'action publique fondées sur des visions du futur suffisamment pertinentes. Cet impératif l'amène, depuis son origine, à engager des réflexions prospectives lui permettant de déceler les dynamiques territoriales à l'œuvre ou en émergence et d'en mieux comprendre les enjeux. L'année 2010 marque de ce point de vue une étape importante avec le démarrage de la nouvelle démarche de prospective *Territoires 2040*.

Comme nous venons de le voir, les actions de la DATAR sont, du fait de leur caractère interministériel, fort diverses. Ce rapport d'activité permettra à nos nombreux partenaires d'en mieux cerner les contours. Je leur souhaite une bonne lecture.

Emmanuel Berthier
Préfet, Délégué interministériel
à l'aménagement
du territoire et à l'attractivité régionale

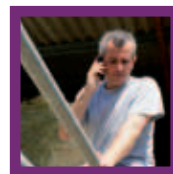
L'ANNÉE 2010

JANVIER

[7] [19]

Journée de restitution des *Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement*, à la DATAR

Réunion du Comité de pilotage du programme national de résorption des zones blanches en téléphonie mobile



FÉVRIER

[10] [19]

Remise au Ministre de l'Aménagement du territoire de l'étude de la DATAR sur les *Scénarios de déploiement et pistes de réflexion sur le financement du Très Haut Débit pour tous*

Réunion des ministres européens en charge de l'Aménagement du territoire à Saragosse

MAI

[04] [11]

Sélection de 42 grappes d'entreprises dans le cadre de la 1^e vague de l'appel à projets mis en œuvre par la DATAR

Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) ayant pour objet la labellisation de nouveaux pôles de compétitivité dans le domaine des éco-technologies et l'adoption d'un plan d'action pour les territoires ruraux



JUIN

[01] [22]

Tenue du premier séminaire de restitution des travaux de la démarche de prospective *Territoires 2040*

Réunion de la commission permanente du Conseil national de la montagne



[14]

Présentation du Programme national Très Haut Débit

Annnonce de la liste des 34 collectivités territoriales lauréates de l'appel à projets en faveur du Haut Débit dans les zones rurales

[18]

Installation du conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, dont fait partie la DATAR

Tenue, à Tarbes, de la seconde journée de restitution de l'expérimentation *20 villes moyennes témoins* conduite par la DATAR



JUILLET

[01] [07]

Lancement de la 2^e vague de sélection de l'appel à projets grappes d'entreprises

Sélection de 114 nouveaux pôles d'excellence rurale (PER) dans le cadre de la 1^e vague de la 2^e génération de l'appel à projets PER

[12]

Publication de la loi portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »)

Présentation des travaux de la DATAR aux collectivités et aux professionnels dans le cadre du Groupe d'échanges entre l'ARCEP, les Collectivités et les Opérateurs (GRACO)

EN QUELQUES DATES CLÉS

AOÛT

[04] [20]

Lancement opérationnel du Programme national Très Haut Débit

Lancement de l'appel à projets-pilotes destiné à expérimenter le déploiement de réseaux Très Haut Débit en zones peu denses et de l'appel à manifestations d'intentions d'investissement des opérateurs privés



SEPTEMBRE

[09/10] [28]

Tenue du séminaire *Dynamiques territoriales + de services au public de santé, Quels enjeux ? Quels outils ?*, organisé par la DATAR à Arras

Signature de l'accord + de services au public entre l'Etat, les grands opérateurs nationaux et deux partenaires experts

OCTOBRE

[26] [27]

Remise au Gouvernement du rapport du Sénateur Hervé Maurey sur le financement des infrastructures à Très Haut Débit

Réunion du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

NOVEMBRE

[14] [23]

Bruno Le Maire, jusqu'alors Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, voit son portefeuille élargi à la Ruralité et à l'Aménagement du territoire

Lancement de l'étude préparatoire aux évaluations des politiques des clusters (pôles de compétitivité et grappes d'entreprises)

[23/25]

Présence de la DATAR au *Salon des maires et des collectivités locales*

DÉCEMBRE

[04] [09]

Annnonce des résultats de l'appel à projets-pilotes de déploiement de réseaux Très Haut Débit en zones peu denses

Emmanuel Berthier succède à Pierre Dartout en tant que Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

[10]

Clôture de la 2^e vague de sélection de l'appel à projets grappes d'entreprises

[16/17]

Tenue du séminaire national *Nouvelles ruralités, nouvelles politiques publiques* organisé à Agen par le Réseau rural français



Renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires

Dans un contexte de mondialisation de l'économie, alors que l'innovation constitue l'une des clés de l'avenir des entreprises, la DATAR a intensifié en 2010 son accompagnement des *clusters*, ces réseaux d'entreprises interconnectées, généralement d'un même secteur d'activité, innovantes et à fort ancrage territorial.

LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Lancée, avec l'appui de la DATAR, lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004, la politique des pôles de compétitivité vise à rapprocher, sur un même territoire, des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche pour dégager des

synergies et bâtir des projets innovants. Au total, 71 pôles ont été labellisés.

La DATAR assure, conjointement avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, le secrétariat du groupe de travail interministériel (GTI) chargé du suivi national de cette politique.

2010 a constitué une année charnière pour ce dispositif, plusieurs importantes décisions ayant été prises lors du CIADT du 11 mai :

- la **labellisation de 6 nouveaux pôles** dédiés aux écotéchnologies, dont trois pôles dans le domaine de l'eau (Eau, HYDREOS, DREAM) et trois autres intervenant dans les domaines de l'exploitation des ressources du sous-sol, du traitement des déchets et des bâtiments durables et à énergie positive (AVENIA, TEAM² et ENERGIVIE) ;
- la confirmation du label « pôles de compétitivité » à 7 pôles et le retrait de ce label à 6 autres pôles, suite à l'évaluation nationale réalisée en juin 2008 ;
- le **prolongement d'un an**, jusqu'en 2012, de la phase 2 de cette politique afin de permettre aux pôles de s'insérer pleinement dans les projets financés par les Investissements d'avenir.

LE DÉMARRAGE DE LA POLITIQUE DES GRAPPES D'ENTREPRISES

L'appui de la DATAR aux *clusters* s'est également concrétisé par le démarrage de la politique des grappes d'entreprises. Celle-ci vise à soutenir les réseaux d'entreprises, essentiellement constitués de PME/TPE, fortement ancrés localement et menant des **actions collectives innovantes axées sur le marché**. Les grappes d'entreprises sont complémentaires des pôles de compétitivité qui ont, eux, un positionnement principalement axé sur le développement de la R&D et de l'innovation technologique. Elaborée de manière partenariale, cette politique a vu le jour suite à une concertation menée par la DATAR, avec les chefs d'entreprises, les représentants de *clusters*, les collectivités territoriales et les ministères et organismes publics nationaux concernés.

Les grappes d'entreprises

126 grappes d'entreprises sélectionnées



Secteurs d'activité		
Agriculture, agroalimentaire et pêche	Industries créatives et culturelles	Grappes d'entreprises lauréates de la 1 ^{re} vague d'appel à projets
Construction et habitat	Industries de la santé	Grappes d'entreprises lauréates de la 2 ^{ème} vague d'appel à projets
Industries diverses	Mécanique et métallurgie	
Economie numérique	Services	

Un appel à projets, conduit en deux vagues, a permis de sélectionner 126 grappes d'entreprises en mai 2010 et en janvier 2011 afin de soutenir les initiatives, en France métropolitaine comme Outre-mer, les plus exemplaires en termes d'impact, de gouvernance ou de management, ou en termes d'originalité (secteurs, activités, types d'entreprises, relations entre les membres...). Cette démarche est appelée à avoir un effet d'entraînement sur les autres grappes. Elle doit aider à renforcer les dynamiques engagées par les collectivités territoriales en faveur de ce type de clusters en assurant le développement d'une dynamique nationale cohérente. L'appel à projets n'a pas attribué de label, mais permet de communiquer en faveur des grappes sélectionnées au niveau national et leur ouvre la voie à des financements de l'Etat sur la période 2011-2013 (notamment 24 M€ au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire). La DATAR s'attache désormais à mettre en place une animation nationale du dispositif.

DE LA PREMIÈRE À LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DE PÔLES D'EXCELLENCE RURALE (PER)

La DATAR a, par ailleurs, poursuivi, aux côtés du ministère en charge de l'Agriculture, la mise en œuvre de la politique en faveur des Pôles d'excellence rurale. Lancée en 2006, celle-ci vise à soutenir, au sein des territoires ruraux, des projets innovants, créateurs d'emplois et de richesse, associant des partenaires publics et privés et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

L'année 2010 a, tout d'abord, été marquée par l'achèvement du premier appel à projets de la 1^{ère} génération de PER qui avait permis de labelliser au total 379 pôles en 2006. 205 de ces PER ont pris fin au cours de l'année 2010, s'ajoutant aux 115 achevés précédemment. Une dérogation a été accordée à 29 projets pour un achèvement au plus tard à la fin juin 2011, 30 ayant par ailleurs été abandonnés.

L'année 2010 a également vu la sélection, au mois de décembre, de 114 nouveaux PER au titre de la 1^{ère} vague d'un second appel à projets. Ce dernier a pour objectif d'accroître la **capacité économique** des territoires ruraux et de répondre aux besoins des populations dans le domaine des **services au public**. La 2^{ème} vague de cet appel à projets a permis de sélectionner 149 autres PER en avril 2011. La participation globale de l'Etat et des fonds européens à cette 2^{ème} génération de PER (1^{ère} et 2^{ème} vague) s'élève à 235 M€.

Favoriser l'innovation dans les territoires

L'intervention de la DATAR pour favoriser l'innovation au sein des territoires revêt différentes formes.

Au-delà des politiques de soutien aux clusters, la Délégation appuie également la mise en œuvre des Stratégies régionales d'innovation (SRI) élaborées par les régions françaises, à titre expérimental, pour optimiser la mise en œuvre des mesures « innovation » des programmes financés par le FEDER au titre de la politique européenne de cohésion 2007-2013.

En 2010, la DATAR s'est plus spécialement attachée à faciliter le dialogue entre les services de l'Etat concernés. Ce travail interministériel a contribué à améliorer des visions complémentaires de l'innovation : celle tournée vers les entreprises et celle qui procède de la recherche publique dont les grandes orientations ont été fixées par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) adoptée en septembre 2009.

Pour aller plus loin dans la réflexion sur les liens entre territoires et innovation, la DATAR a, en outre, engagé une étude sur ce sujet. Les premiers résultats de ce travail, d'ordre théorique et expérimental, obtenus en 2010, ont permis d'amorcer une réflexion ambitieuse qui contribuera à nourrir des propositions d'évolution des politiques publiques.





Épauler les territoires en difficulté

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

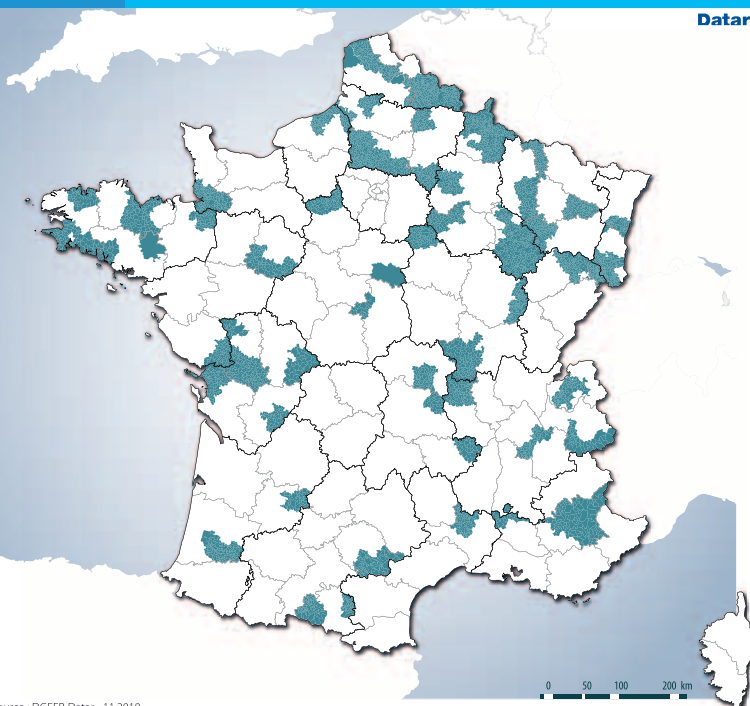
La mondialisation et, désormais, la crise économique et financière ont engendré une accélération des restructurations des entreprises. Aussi, la DATAR est-elle fortement mobilisée et attentive aux conséquences des mutations économiques dans les territoires. Elle coordonne le volet « veille et traitement » des mutations économiques et assure l'animation interministérielle des services en charge de leur accompagnement (services des administrations centrales, services déconcentrés de l'Etat : commissaires à la ré-industrialisation, correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat auprès des SGAR).

L'année 2010 s'est principalement caractérisée par :

- la poursuite du déploiement du Système interministériel d'information sur les mutations économiques (SIME), outil innovant de partage d'informations dont la DATAR est à l'origine, avec une utilisation étendue à la gestion du FNRT (voir carte ci-dessous) ;
- le suivi des contrats de site et des contrats territoriaux en cours de mise en œuvre, avec une réflexion sur leur évolution ;
- le traitement de dossiers d'entreprises soumises à des restructurations significatives impliquant des conséquences lourdes sur les territoires et de dossiers de zones d'emploi sensibles aux mutations économiques ;
- la participation à l'élaboration de préconisations à l'attention des services de l'Etat concernés en matière d'anticipation des mutations économiques ;
- le recensement, en vue de leur évaluation, des aides territorialisées de l'Etat aux entreprises (Aides à finalité régionale-AFR).

Territoires éligibles au Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT) au 01.01.2011

Datar



La DATAR a également participé aux travaux du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), chargé notamment de la coordination de l'action des pouvoirs publics à l'égard des grandes entreprises. Dans le cadre de travaux ponctuels, elle a, en outre, participé à la Conférence nationale de l'industrie (CNI) et à certains comités de pilotage des appels à projets lancés dans le cadre des Investissements d'avenir.

Créé en 2009 avec l'appui de la DATAR, le FNRT soutient sous la forme d'un dispositif de prêts sans garantie des entreprises qui créent ou préservent au moins 10 emplois dans le cadre de projets de développement de l'emploi ou de maintien partiel en cas de reprise d'activité. Fin 2010, 62 territoires étaient éligibles à ce fonds. Chacun d'eux s'est vu allouer une enveloppe allant de 1 à 3 M€. Les orientations stratégiques en matière d'intervention du dispositif sont prises par un Comité stratégique d'orientation (CSO) que la DATAR co-préside avec Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCS) du ministère des Finances et de l'industrie, et dont elle assure le secrétariat.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES TOUCHÉS PAR LES RESTRUCTURATIONS DE DÉFENSE

La DATAR assure, en outre, la coordination interministérielle de l'accompagnement des sites touchés par les restructurations de Défense. Ce travail est mené en lien étroit avec le Délégué aux restructurations (DAR) du ministère de la Défense et avec l'appui d'un réseau de correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat (SGAR, préfetures).

Dans ce cadre, la DATAR organise et préside les comités techniques interministériels (CTI) destinés à préparer la validation, par le Premier ministre, des dispositifs d'accompagnement des sites concernés (**contrats de redynamisation de site de Défense** -CRSD- pour les sites les plus touchés, **plans locaux de redynamisation** -PLR- pour ceux affectés dans une moindre mesure). Réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010, le CTI a conduit à la validation et à la signature de 3 CRSD (Langres, Châteauroux-Déols et Metz) ainsi qu'à la signature du PLR de la Haute-Garonne, du volet Château-Chinon du PLR de la Nièvre et du volet Compiègne du PLR de l'Oise. Le CTI a, de plus, octroyé des préfinancements avant signature aux projets concernant les CRSD de Bourg-Saint-Maurice, Caen, La Rochelle, Reims et de la Polynésie-Française, ainsi qu'au PLR d'Ille-et-Vilaine.

La DATAR a également mené des travaux spécifiques dans le cadre de la cession à l'euro symbolique des emprises libérées par le ministère de la Défense et a collaboré avec l'AFII (voir encadré) sur les opérations de prospection à l'étranger en direction d'une dizaine de sites de défense.

320 M€ seront consacrés jusqu'en 2015 aux mesures d'accompagnement, dont 1/3 au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Des crédits de droit commun peuvent également être mobilisés notamment via les contrats de projets Etat-régions (CPER).

FAVORISER L'EMPLOI ET LES INVESTISSEMENTS DANS LES TERRITOIRES GRÂCE À LA PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PAT)

Outil financier géré par DATAR, la PAT vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement. Pour ce faire, elle favorise la localisation et l'émergence de projets industriels ou de services à l'industrie dans les zones les plus fragiles du territoire national. Elle permet

Un soutien aux activités de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

Afin de renforcer la compétitivité des territoires mais aussi d'aider les régions en mutations économiques, la DATAR soutient les activités de promotion, de prospection et d'accueil des investissements internationaux menées par l'AFII. Les résultats de l'année 2010 ont confirmé la capacité de projection de l'agence vers les entreprises étrangères, avec près de 7 600 entretiens d'affaires approfondis, dont près de 30 % concernant les pôles de compétitivité. Parallèlement, la co-prospection avec les agences territoriales de développement, qui constitue le réseau de partenaires locaux de l'AFII, a été renforcée. Près de 32 000 emplois auront ainsi été créés ou préservés en France grâce aux investissements étrangers, 782 projets d'investissements d'entreprises étrangères en France ayant été recensés. Créée en 2001, l'AFII est un établissement public (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

aussi de soutenir les programmes de recherche et développement, afin de renforcer la compétitivité de la France. L'attribution de cette aide relève d'une décision du ministre en charge de l'Aménagement du territoire sur avis de la Commission Interministérielle d'Aide à la Localisation des Activités (CIALA) dont le secrétariat général est assuré par la DATAR.

La crise économique en cours a eu un impact significatif sur le nombre de dossiers examinés par la CIALA en 2010 qui s'est élevé à 69 contre 105 en 2008. 53 de ces dossiers ont été primés, représentant un montant total d'aide de 40,3 M€. Les projets prévoient la réalisation de 738 M€ d'investissements et 146 M€ de dépenses de recherche-développement pour un total de 11 392 emplois, dont 3 096 en création et 8 296 en reprise ou maintien. La PAT a essentiellement accompagné des activités supports aux filières industrielles clés : automobile, recyclage, agro-alimentaire, métallurgie et informatique. Elle est intervenue dans 17 des 22 régions métropolitaines, le Nord Pas-de-Calais étant, avec 15 projets primés, la première région bénéficiaire.



Des contrats de projets État-Régions et des programmes européens arrivés à mi-parcours

UN AVANCEMENT DES CPER TRÈS SATISFAISANT

De par sa vocation interministérielle, la DATAR assure la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des contrats de projets États-Régions 2007-2013. C'est dans ce cadre que sont financés de grands projets et les actions destinés :

- à améliorer l'attractivité des territoires et la compétitivité des grandes filières régionales porteuses d'emplois ;
- à soutenir les territoires les plus exposés aux mutations économiques ;
- à favoriser un développement durable des territoires, respectueux de l'environnement.

Fin 2010, l'Etat avait délégué plus de 51,5 % des crédits contractualisés sur la période 2007-2013. Ce taux d'avancement qui représente plus de 90 % du taux théorique sur 4 ans (57 %), atteint un niveau très satisfaisant. **L'accélération de l'avancement des contrats** ces deux dernières années s'explique notamment par les crédits du Plan de relance de l'économie qui ont complété la programmation des ministères et abondé à hauteur de 400 M€ des axes majeurs des CPER. Les taux de délégation de crédits d'Etat à fin 2010 étaient ainsi de près de 55 % pour les transports, de près de 49,5 % pour l'enseignement supérieur et la recherche et de 45,3 % pour l'aménagement du territoire. Il existait, à cette même date, relativement peu d'écart entre les régions en termes de délégation de crédits. La plupart d'entre elles se situaient à un niveau supérieur à la moyenne nationale de 51,5 % ou très proche de celui-ci.

Une évaluation commune CPER-Programmes européens

La DATAR anime et coordonne l'ensemble des évaluations des CPER et des programmes opérationnels européens. Après avoir mis en place, ces dernières années, le dispositif nécessaire à leur réalisation, 2010 a vu le lancement de diverses évaluations pour mieux rendre compte de l'avancement des programmes et alimenter les réflexions sur leur évolution. Ces travaux ont été menés de façon à disposer d'enseignements nationaux mais aussi, à être utiles au niveau régional. A signaler notamment, l'évaluation de la contribution du FEDER au développement des territoires ruraux.

La révision à mi-parcours des CPER a été lancée par la DATAR en octobre 2010. Elle doit permettre à la fois de faire le bilan de l'avancement des contrats et de réajuster, à budget constant, les contrats initiaux en fonction des besoins et des nouvelles priorités des politiques publiques intervenues depuis 2007 (Grenelle de l'environnement, Assises des territoires ruraux...). Les bons contacts entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales ont permis de démarrer rapidement les travaux techniques nécessaires à cette révision qui devait s'achever en septembre 2011.

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

Au titre de la politique européenne de cohésion, la France bénéficie de 14 Mds€ de crédits pour 2007-2013 :

- 10,2 Mds€ au titre de l'objectif *Compétitivité régionale et emploi* couvrant les régions métropolitaines ;
- 3,3 Mds€ au titre de l'objectif *Convergence* couvrant les DOM ;
- 0,8 Mds€ au titre de l'objectif *Coopération territoriale européenne* qui finance des projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Fin 2010, à mi-parcours, **50 % des fonds** structurels européens finançant cette politique, soit 7 Mds€, avaient été **programmés** :

- 46 % du Fonds européen de développement régional (FEDER)
- 55 % du Fonds social européen (FSE).

Ce niveau de programmation est satisfaisant, tout comme le rythme des paiements puisque les dégagements d'office ont été évités en 2010. Les principaux secteurs bénéficiaires de ces fonds ont été l'innovation, les aides aux PME, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les énergies renouvelables, la formation et la cohésion sociale.

Depuis un an, la DATAR et le ministère en charge de l'Aménagement du territoire ont déployé de nombreuses actions pour accélérer et simplifier la mise en œuvre des programmes opérationnels (PO) qui servent de cadre à l'utilisation des fonds structurels. Ces programmes ont fait l'objet, en 2010, d'une révision à mi-parcours, sous la conduite des autorités de gestion. Les adaptations apportées aux programmes à cette occasion vont permettre une meilleure mobilisation des fonds structurels.



Favoriser l'accessibilité aux réseaux numériques et de transport

LES TIC, LEVIER MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les technologies et services de l'information et de la communication (TIC) sont devenus des leviers majeurs de l'aménagement du territoire, de la modernisation des services publics et du développement local. Pour contribuer à la réussite de leur déploiement, la DATAR mène, depuis plusieurs années, différentes actions qui s'appuient sur ses moyens financiers et sur sa capacité à susciter et accompagner les initiatives des collectivités locales ainsi qu'à coordonner des réseaux favorisant l'accès des usagers aux TIC.

En 2010, la DATAR a tout d'abord participé aux réflexions sur l'aménagement numérique des territoires dans ses aspects techniques, économiques, budgétaires, administratifs et organisationnels. Ces travaux ont permis d'établir des principes d'action et une feuille de route visant à **aboutir à une couverture** en technologies numériques répondant aux besoins **de l'ensemble de la population**, qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale. Ils ont ainsi nourri les importantes décisions prises en milieu d'année : lancement du Programme national Très Haut Débit, travaux du sénateur Maurey sur les modalités d'alimentation du Fonds d'aménagement numérique du territoire, élaboration des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique etc.

Parallèlement, la DATAR a soutenu des actions visant à améliorer la couverture en technologies numériques (voir encadré) et à aider au déploiement du télétravail et de maisons de services publics dans lesquelles le numérique occupe une place croissante. La déclinaison de l'ensemble de ces actions sur les territoires a été conduite en partenariat étroit avec les préfets de région et leurs représentants, ainsi que les chargés de mission TIC des SGAR, réunis chaque trimestre par la DATAR afin d'harmoniser le pilotage des politiques publiques du numérique.

POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES PAR LES TRANSPORTS

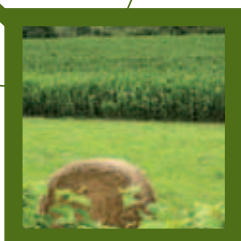
Autres réseaux prépondérants pour le développement des territoires français, les transports ont eux aussi fait l'objet d'une attention spécifique de la part de la DATAR en 2010. Celle-ci a en particulier

Principales actions conduites en 2010 en faveur du déploiement du numérique

- mesures du CIADT du 11 mai 2010 visant à améliorer la couverture des territoires ruraux en téléphonie mobile et en Haut Débit, tout en préparant le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de la France ;
- appel à projets pour la couverture des zones blanches en secteur rural en débit de 2 Mb/s, en coopération avec le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, dans le cadre de la politique de relance européenne (30 M€ attribués, 34 projets sélectionnés) ;
- poursuite du plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile et animation de son comité de pilotage ;
- démarrage du Programme national Très Haut Débit par le lancement, le 5 août, d'un appel à projets-pilotes pour expérimenter, en zone peu dense, le déploiement des réseaux portés par les collectivités territoriales en partenariat avec les opérateurs.

produit un avis détaillé sur le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) tendant globalement à une meilleure prise en compte de l'aménagement du territoire, à la fois pour améliorer la connectivité entre les grands pôles économiques, notamment par un réseau maillé et ambitieux de LGV, et pour desservir des territoires enclavés ou éloignés des grands corridors de transport, notamment par des liaisons routières à moderniser.

En ce qui concerne le secteur ferroviaire, la DATAR a poursuivi l'étude destinée à mesurer les effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaire et a apporté son **expertise** au ministère en charge des transports pour élaborer la convention Etat/SNCF sur les **Trains d'équilibre du territoire** (TET). Signée le 13 décembre 2010, celle-ci vise principalement à pérenniser, durant trois ans, grâce à une aide financière de l'Etat, l'offre des TET, trains de voyageurs plus connus sous les appellations de Corail, Intercités, Téo ou Lunéa.



Soutenir le développement des territoires ruraux

UN PLAN D'ACTION POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Le soutien au développement des territoires ruraux a constitué une part importante des activités de la DATAR en 2010. La Délégation a, en particulier, participé à la préparation du Plan d'action en faveur des territoires ruraux qui a été validé lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai. Largement inspiré des conclusions des Assises des territoires ruraux, ce plan comprend **une quarantaine de mesures**, d'un montant total d'environ **5 Mds€**. Celles-ci sont financées pour moitié par le redéploiement de crédits budgétaires de l'Etat et l'intervention de grands opérateurs et, pour l'autre moitié, par les Investissements d'avenir. S'adressant à la fois aux acteurs économiques, aux habitants, aux collectivités locales et aux élus, elles visent principalement à :

- favoriser la compétitivité des entreprises rurales par le déploiement du Très Haut Débit (voir p.11) ;
- développer l'emploi local en améliorant le financement des entreprises ;
- faciliter l'accès à un socle de services essentiels à la population ;
- favoriser les conditions de déplacement ;
- aider les porteurs de projets notamment via les pôles d'excellence rurale (voir p.7).

Le second semestre 2010 a été consacré à la mise en œuvre de ces mesures.

SIGNATURE DE L'ACCORD NATIONAL + DE SERVICES AU PUBLIC

Suite à une concertation avec l'Etat, neuf opérateurs de services se sont engagés, par la signature, le 28 septembre, de l'accord + de services au public, à optimiser leur offre et à unir leurs moyens pour mieux répondre aux attentes des habitants des territoires ruraux. Mis en œuvre avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Union nationale des points information médiation multiservices (PIMMS), cet accord réunit côté opérateurs : La Poste, EDF, la SNCF, GDF-Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Assurance retraite.

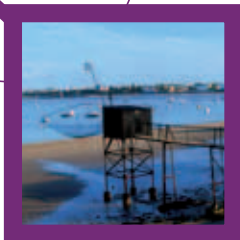
Grâce à une organisation mutualisée, économe en moyens mais performante en quantité et en qualité, il s'agit à la fois de **renforcer l'offre existante** sur 300 sites et de **proposer de nouvelles offres**, notamment l'ouverture de 60 nouveaux lieux d'accueil partenariaux. La DATAR assure la coordination du dispositif qui, dans un premier temps, doit être expérimenté dans 22 départements métropolitains et une région d'Outre-mer. A l'issue de cette expérimentation, une évaluation permettra d'identifier les actions les plus intéressantes pour envisager leur généralisation.

FAVORISER L'APPROCHE TERRITORIALE DES QUESTIONS DE SANTÉ

Parmi les services auxquels les Français se montrent le plus attachés figure l'accès aux services de santé. Or, il existe en ce domaine des inégalités territoriales qui doivent être combattues par les politiques de santé publique, mais aussi par d'autres politiques publiques. Dans cette optique, le travail de la DATAR consiste à atténuer les cloisonnements existant jusqu'ici entre le monde de la santé et les acteurs de l'aménagement du territoire, afin d'aider à une prise en compte globale des questions de santé adaptée aux spécificités des territoires.

Dans une approche interministérielle et intersectorielle, la Délégation a développé, au cours de l'année 2010, des outils afin d'**améliorer la connaissance** des inégalités territoriales de santé (définition d'indicateurs, travaux et études sur l'état de santé et l'accessibilité aux services de santé...). Elle a également organisé un colloque à Arras les 9 et 10 septembre, placé sous la présidence du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, autour du thème *les Dynamiques territoriales de santé, Quels enjeux ? Quels outils ?*

Un important volet du CIADT du 11 mai a, en outre, été consacré à l'installation de professionnels en milieu rural (cf. cofinancement par l'Etat de 250 maisons de santé pluri-professionnelles). Des mesures ont également concerné la petite enfance et les personnes âgées, la 1^e vague de la 2^e génération des Pôles d'excellence rurale (voir p.7) ayant permis de labelliser, en juillet, un certain nombre de projets portant sur ces thématiques.



Pour un développement équilibré et solidaire des territoires

DES POLITIQUES ADAPTÉES AUX ENJEUX DE LA MONTAGNE ET DU LITTORAL

Certains territoires présentent des enjeux spécifiques auxquels il convient de répondre par des politiques propres. Ainsi en est-il de la montagne. Son avenir a été au cœur des réflexions menées, au cours de l'année 2010, par **cinq groupes de travail du Conseil national de la montagne (CNM)**, dont la DATAR assure le secrétariat. Ont notamment été évoqués le devenir des stations de moyenne montagne et la prise en compte de la montagne dans les futures politiques européennes. Les rapports qui ont découlé de ces travaux, ont été validés par la commission permanente du CNM le 22 juin. En complément, la DATAR a assuré l'accompagnement de la mission d'inspection générale mobilisée par le Premier ministre afin de dresser le bilan de la loi Montagne. Enfin, avec le réseau des commissaires de massifs, qu'elle gère et anime, la Délégation a suivi la mise en œuvre des conventions interrégionales de massif et des programmes interrégionaux de massif (ou volet au sein des programmes régionaux) financés dans le cadre de la politique européenne de cohésion.

Autres territoires à enjeux, les espaces littoraux ont bénéficié au cours de l'année 2010 de la mise en œuvre des recommandations du Grenelle de la mer qui ont notamment été prises en compte par la loi Grenelle 2 du 12 juillet portant engagement pour l'environnement. La DATAR a participé aux discussions sur le volet littoral de ce texte qui affirme le principe d'une **gestion intégrée de la mer et du littoral** et instaure un Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Le secrétariat général de cette instance qui remplace l'ancien Conseil national du littoral (CNL), sera assuré par le Délégué interministériel au développement durable, conjointement avec le Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et le Secrétaire général à la mer. La DATAR a également pris part à l'élaboration des décrets d'application de ce volet littoral de la loi Grenelle 2 et coordonné la rédaction du rapport sur l'application en France de la recommandation européenne sur la gestion intégrée des zones côtières.

URBAIN : L'ACHÈVEMENT DES RÉFLEXIONS SUR LES VILLES MOYENNES, LE DÉMARRAGE DE CELLES SUR LES TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS

Dans un souci d'adapter l'action publique aux mutations des territoires, la DATAR avait relancé en 2007 une réflexion sur les **villes moyennes** qui jouent un rôle charnière entre les métropoles et les espaces ruraux. L'année 2010 a vu l'achèvement de l'appel à expérimentation lancé dans ce cadre autour de trois grandes politiques sectorielles : l'enseignement supérieur et la recherche, la santé et l'offre de soins, l'accessibilité et les transports. Cet appel à expérimentation a permis à la vingtaine d'agglomérations sélectionnées de **détecter les enjeux prioritaires** de ces thématiques et d'**expérimenter une nouvelle gouvernance** locale intégrant l'ensemble des acteurs pour mettre au point de nouvelles politiques en la matière. Les expérimentations relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ont fait l'objet d'une journée de restitution le 24 juin à Tarbes.

La DATAR a, d'autre part, lancé en 2010 une **mission stratégique sur les métropoles** françaises. Celle-ci s'appuie sur un ensemble d'études et de recherches entrepris par la Délégation, complété par des travaux spécifiques à vocation plus stratégique. L'objectif est d'analyser et de relever au mieux les enjeux relatifs aux territoires métropolitains. Portes d'entrée de la mondialisation, ils sont les pivots d'une armature urbaine en mutation et sont des lieux essentiels au développement, à l'innovation et à la croissance. Ils constituent un enjeu national d'attractivité, de cohésion, de compétitivité et de développement durable. La réflexion engagée a pour objet de proposer un programme d'action national en faveur du développement et du rayonnement des systèmes métropolitains et des territoires qui leur sont associés.



La DATAR, acteur du développement durable des territoires

Aménagement du territoire et développement durable sont deux notions intimement liées, notamment parce qu'elles renvoient à une vision prospective à moyen-long terme du devenir de la société et nécessitent une mise en cohérence des politiques publiques à diverses échelles. De fait, la DATAR s'investit de plus en plus dans des actions favorisant un développement durable des territoires français.

ÉLABORATION DU CADRE LÉGISLATIF ET SOUTIEN AUX PROJETS DES TERRITOIRES

Au cours de l'année écoulée, la Délégation a pris part à l'élaboration de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 ainsi qu'à l'élaboration de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement.

Dans la suite du Grenelle de l'environnement, la DATAR a, par ailleurs, organisé le 7 janvier une **journée de restitution des ateliers territoriaux du Grenelle**. Ces

derniers ont consisté à organiser l'accueil sur des territoires volontaires (parcs naturels régionaux ou territoires engagés dans un Schéma de cohérence territoriale) d'équipes pluridisciplinaires d'étudiants pour les faire travailler sur des projets concrets s'inscrivant dans une thématique du Grenelle.

Enfin, la DATAR a poursuivi sa participation aux procédures de labellisation de projets territoriaux de développement durable (cf. Agendas 21 locaux, Rubans du développement durable) et a cofinancé et suivi l'appel à projets lancé par le ministère en charge de l'écologie à l'intention des Parcs naturels régionaux. Les projets soutenus dans ce cadre portaient sur la continuité écologique, les paysages périurbains et les plans climat.

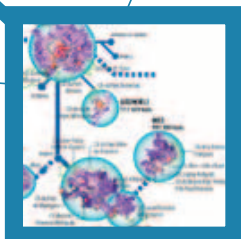
La question des effets du changement climatique et de l'adaptation des territoires à ces changements est au cœur des réflexions de la DATAR. Cette dernière a participé, en 2010, aux travaux relatifs au Plan national d'adaptation au changement climatique et engagé une **étude sur l'adaptation au changement climatique** à l'échelle du Grand Sud-Est. Cette démarche novatrice est en cours de généralisation aux autres espaces interrégionaux.

Observatoire des territoires : contribuer à l'action de la DATAR et mutualiser l'information sur les territoires

Organisé en réseau et animé par la DATAR, l'Observatoire des territoires constitue le lieu de synthèse et de mise en perspective d'informations produites sur les territoires par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche. En 2010, il a notamment réalisé des dossiers cartographiques pour appuyer l'action de la DATAR sur des thématiques telles que les pôles de compétitivité, les zones de revitalisation rurale, le Schéma national des infrastructures de transport ou les appels à projets auxquels la Délégation a participé. Le site Internet de l'Observatoire, accessible par le portail de l'aménagement du territoire (www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires) a bénéficié d'une refonte afin d'offrir un accès plus facile à ses ressources. Ce site présente une sélection d'informations sur les territoires produites par une quarantaine d'organismes publics, membres ou partenaires de l'Observatoire.

MISE EN LIGNE D'INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'aider les acteurs locaux à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, l'Observatoire des territoires (voir encadré) a préparé la mise à disposition, sur son site internet, d'un référentiel d'indicateurs territoriaux en ce domaine. Les premières mises en ligne de ces indicateurs ont eu lieu en janvier 2010 et se sont poursuivies au cours de l'année. Le projet a été co-piloté par l'Observatoire et le Commissariat général au développement durable (CGDD). La démarche retenue pour la construction de ce référentiel s'inscrit en **cohérence avec la SNDD**. Elle prend également en compte les référentiels élaborés **dans le cadre des différents projets territoriaux** de développement durable. Les collectivités territoriales françaises sont, en effet, de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre des stratégies de développement durable.



Mise en œuvre de la démarche de prospective Territoires 2040

La réflexion prospective, **mission historique de la DATAR**, s'inscrit dans la nécessité constamment affirmée de disposer de visions du futur suffisamment pertinentes pour proposer des orientations pour l'action publique. En ce domaine, l'année 2010 a vu la mise en œuvre de la démarche *Territoires 2040*, qui venait d'être lancée à l'automne 2009. Les finalités de ce travail consistent à déceler les dynamiques territoriales à l'œuvre ou en émergence, d'en mieux comprendre et faire partager les enjeux, dans le but d'anticiper les futures politiques publiques à conduire. Il mobilise de nombreux scientifiques et acteurs des territoires qui, par leurs contributions, enrichissent le débat et participent à l'élaboration des futurs territoriaux.

Territoires 2040 repose sur trois postulats. Les territoires sont considérés comme des opérateurs de changement. Ils sont également appréhendés à l'échelle de grands systèmes spatiaux répondant à des logiques fonctionnelles. Enfin, une large place est accordée aux représentations notamment via la production d'images et de cartes innovantes.

La démarche a mobilisé, en 2010, **sept groupes de travail** de 20 à 30 membres, présidés par des universitaires, afin d'analyser les sept systèmes spatiaux suivants :

- les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité,
- les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité,
- les portes d'entrée de la France dans les systèmes territoriaux des flux,
- la dynamique des territoires industriels,
- le réseau des métropoles françaises dans l'économie mondiale,
- les territoires à base économique résidentielle et touristique,
- les systèmes métropolitains intégrés, leviers de développement territorial.

Chaque groupe s'est réuni à six ou sept reprises au cours de l'année pour parachever deux phases du travail attendu :

- la qualification et la problématisation des systèmes spatiaux,
- le dessin des scénarios d'évolution possible des systèmes spatiaux et la définition des enjeux-clés pour le futur.

La démarche *Territoires 2040* et les travaux qui en découlent ont fait l'objet d'une **valorisation multi-forme** avec :

- une rubrique dédiée sur le portail de l'aménagement du territoire <http://territoires2040.datar.gouv.fr/> ;
- une production d'articles notamment dans la revue *Territoires 2040* (voir encadré) et des interventions auprès d'instances nationales concernées par la démarche (cf. Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale) ;
- une présentation au cours du séminaire *Prospective Info* du 1^{er} juin 2010.

Les présentations et mises en débat dans le cadre du cycle de séminaires *Prospective Info*, organisés par la DATAR, devaient se poursuivre au cours de l'année 2011 qui verra la démarche *Territoires 2040* évoluer avec la finalisation de la phase prospective et l'engagement d'un prolongement à caractère plus stratégique.

Les publications scientifiques

L'année 2010 a été marquée par la sortie d'une nouvelle revue de prospective, *Territoires 2040*, qui a pour vocation de diffuser les travaux produits dans le cadre du programme de prospective du même nom. Elle constitue également un lieu privilégié pour accueillir des communications à caractère scientifique apportant des éclairages originaux, voire controversés, sur les territoires, les problématiques qui les caractérisent et les politiques qui y ont trait. Deux numéros sont parus en 2010 :

- le premier, *Aménager le changement*, a présenté la démarche *Territoires 2040* ;
 - le second, *Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires*, a abordé un enjeu majeur de l'aménagement du territoire de demain : les espaces périurbains.
- Parallèlement, ont été publiés deux nouveaux numéros de la collection *Travaux* :
- *Economie des services et développement des territoires*,
 - *Dynamiques sanitaires des villes françaises*.

Cette collection rassemble des ouvrages de référence conçus à partir du programme d'études que la DATAR lance chaque année.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les activités de la DATAR :

[sur le portail de l'aménagement du territoire
<http://territoires.gouv.fr>

A disposition : un fil d'actualité, un accès par dossier, par région et par public, une entrée via un nuage de tags, une mise en avant de dossiers d'actualités, des vidéos, une cartothèque...

[via la lettre trimestrielle d'information
Territoires en Mouvement

- version papier diffusée gratuitement par envoi postal
- version électronique consultable sur <http://territoires.gouv.fr/territoires-actus>
- abonnements / renseignements : Info-lettre@datar.gouv.fr

[au centre de documentation
Accueil du public sur rendez-vous
au 01 40 65 11 43

Retrouvez les données sur les territoires rassemblées par l'Observatoire des territoires

[<http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

Retrouvez les politiques d'aménagement du territoire à partir des sites interministériels émanant de la DATAR

[www.competitivite.gouv.fr
dédié à la politique en faveur des pôles de compétitivité

[<http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>
dédié aux pôles d'excellence rurale

[www.europe-en-france.gouv.fr
consacré à la politique européenne de cohésion et à sa mise en œuvre en France

**Commandez les ouvrages de la DATAR
auprès de la Documentation française**
www.ladocumentationfrancaise.fr/
Tél. : 01 40 15 70 10



DATAR

8 rue de Penthièvre
75800 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 65 12 34